

CHSCT DU 4 NOVEMBRE 2022 DÉCLARATION LIMINAIRE.

SOBRIÉTÉ !

Monsieur le Président,

Sauf exception ce CHSCT est le dernier à se tenir dans sa forme actuelle. Ensuite, c'est la Formation Spécialisée du CSA Local qui lui succédera.

De trop nombreuses incertitudes planent encore sur les marges de manœuvre de la nouvelle instance, notamment sur l'attribution d'un budget dédié et sur l'implication de l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail), de la secrétaire animatrice, des ergonomes de Bercy etc.

Pour **FO Finances** la fusion des instances, conséquence de la loi du 6 août 2019, a marqué un recul sans précédent pour la démocratie sociale dans la fonction publique.

Elle ne doit pas se traduire par une remise en cause du budget consacré à la politique ministérielle santé, sécurité et conditions de travail, construite depuis plus de trente ans à Bercy, ni par une diminution des droits pour les élus titulaires et suppléants dans les Conseils Sociaux d'Administration et leurs émanations les Formations Spécialisées (FS).

FO Finances rappelle son exigence de maintien d'une politique de Santé Sécurité au Travail, dotée de suffisamment de moyens humains et budgétaires pour répondre aux besoins et à la protection de tous les agents.

Nous souhaitons aborder avec vous un point essentiel et qui nous concerne tous : la remise en route du chauffage dans les locaux et l'annonce du maintien d'une température à 19°C pendant la journée en semaine et à 16°C la nuit et le week-end.



Monsieur le Président, dans un message adressé aux chefs de services la semaine dernière, vous rappelez les conditions d'application du « *plan de sobriété énergétique* » qui fait suite aux circulaires du Premier Ministre du 13 avril et du 25 juillet 2022, soulignant au passage la nécessaire exemplarité dont nous devons tous faire preuve.

Ce plan impose donc :

- le réglage des chaudières afin de bloquer les températures et le réglage des robinets thermostatiques à 2,5 maximum ;
- la fermeture des ballons d'eau chaude des sanitaires, à l'exception des douches (les collègues sportifs seront sans nul doute touchés par cette délicate attention).

À l'instar des membres du gouvernement qui nous proposent un défilé en mode "*Les Bronzés font du ski*", Élisabeth Borne en polaire, Bruno Le Maire en col roulé, et Agnès Pannier-Runacher en doudoune sans manche, une DDFiP de la région Grand Est a proposé récemment et dans le cadre d'un budget participatif, de doter chaque agent qui le souhaite d'un gilet polaire (heureusement ils ne sont pas allés jusqu'à les faire floquer aux couleurs de la DGFIP). À quand les mitaines, les cache-oreilles et les plaids !

Pour **FO Finances** tout cela devient ridicule !

Plus sérieusement, dans certains sites qui sont des passoires thermiques bien connues, il va être difficile d'atteindre les 19° cet hiver, à fortiori sans chauffage d'appoint !

De plus, imposer aux agents de travailler dans des bureaux parfois glacés, risque de les décourager au passage de procéder aux aérations indispensables en cette période de reprise épidémique. Cherchez l'erreur !

Dans ce contexte difficile et anxiogène, **FO FINANCES exige la mise en place d'un réel plan de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments**. Les agents n'ont que trop subi l'incurie des gouvernements successifs sur ce sujet.



Les risques psycho-sociaux sont réels et, sans réels moyens, les dispositifs mis en place pour tenter d'y remédier, tels que le PAP, ne sont que de coquilles vides inefficaces.

La disparition des CHSCT, dont le rôle central a été un marqueur durant la crise sanitaire, est à ce titre pour notre fédération un contre sens préjudiciable à la santé des agents.

Sobriété encore, l'annonce récente des quelque 850 suppressions d'emplois pour 2023 nous rappelle s'il en était besoin que le Ministère des Finances paie comme chaque année un lourd tribut, certes moins important que les années précédentes. Mais pour **FO FINANCES, même moins c'est encore et toujours trop !**

Notre ministère, taxé d'exemplarité depuis de si nombreuses années devient, au moment de la présentation du Projet de Loi de Finances, une exception en étant le seul à perdre des effectifs.

Ces suppressions, dont la quasi intégralité est concentrée sur la plus importante des directions de Bercy en termes d'emplois, est en contradiction avec les discours ministériels appelant à renforcer la lutte contre les fraudes fiscales et économiques. L'argument de la suppression de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle ne peut en aucun cas les justifier.

D'ailleurs, la poursuite des réformes dans cette direction renforce le sentiment d'abandon du service public de proximité par les citoyens. Ce n'est certainement pas les « maisons d'intérim » de service public qui répondront à leurs besoins.

Les réformes aux Finances n'ont donc connu aucune pause, les restructurations de services se succèdent et s'accroissent laissant derrière elles des agents en souffrance. La crise sanitaire n'aura fait qu'accroître ce climat délétère.

FO Finances réaffirme son exigence d'arrêt des suppressions d'emplois et du renforcement des moyens afin que les agents



effectuent leurs missions dans de meilleures conditions.

C'est un préalable nécessaire pour améliorer les rentrées fiscales et renforcer la lutte contre les fraudes économiques et fiscales.

Sobriété toujours, la revalorisation récente de la valeur du point d'indice est très loin de compenser l'inflation actuelle, en effet, entre le 1er janvier 2000 et le 31 août 2022, **l'inflation est de 40,4 %.**

Aujourd'hui, pour retrouver le pouvoir d'achat du point d'indice du 1er janvier 2000, il faudrait augmenter la valeur du point de 22,9 %

FO Finances réaffirme la nécessité d'une reconnaissance du travail des agents qui doit passer par une augmentation conséquente de la valeur du point d'indice, des promotions internes, des régimes indemnitaires, de l'IMT.

Laon, le 4 novembre 2022